



Ministère de l'immigration,
de l'intégration,
de l'identité nationale
et du développement
solidaire

Infos migrations

Numéro 10 - octobre 2009

Étude

La population étrangère résidant en France

Au 1^{er} janvier 2006, l'INSEE estime à 3,5 millions le nombre d'étrangers résidant en France métropolitaine. Ils représentent alors 5,7 % de la population. Deux étrangers sur cinq sont originaires du Portugal, d'Algérie ou du Maroc ce qui porte la population des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 25 à 1,2 million et celle des ressortissants d'un des trois pays du Maghreb à 1,1 million. Les étrangers sont un peu plus jeunes que les Français : ils ont en moyenne 38,9 ans. Les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence Côte-d'Azur restent celles qui abritent le plus d'étrangers : elles en regroupent 60 %.

Au fil des décennies s'est constituée une population étrangère très diverse dans sa composition ou dans l'ancienneté de sa présence. C'est aussi une population mouvante : une partie a vocation à acquérir la nationalité française, une autre est appelée à revenir dans son pays d'origine ou à partir pour une autre destination. Au 1^{er} janvier 2006, l'INSEE estime que 3,5 millions d'étrangers résident en France métropolitaine. Entre 1999, date du dernier recensement de la population, et 2006, la population étrangère a augmenté plus vite que l'ensemble de la population résidant en France (8,7 % contre 4,9 %).

La part des étrangers au sein de l'ensemble de la population totale fluctue sensiblement selon les périodes considérées (cf. Graphique 1). Entre le recensement de 1946 et celui de 1982, cette proportion a augmenté régulièrement pour atteindre 6,8 %, puis a baissé dans les années suivantes. En 2006, elle augmente légèrement par rapport à 1999, pour s'établir à 5,7 % de l'ensemble de la population ce qui s'explique par une croissance plus élevée des étrangers pendant la période intercensitaire. Parmi eux, on dénombre 528 700 étrangers nés en France : la plupart d'entre eux deviendront Français du fait du droit du sol, cette possibilité étant offerte dès l'âge de 13 ans ce qui explique la singularité de la répartition par âge des étrangers (cf. Graphique 3).

Deux étrangers sur cinq (40,4 %, cf. Graphique 2) sont originaires du Portugal, d'Algérie ou du Maroc : ces trois nationalités représentent près d'1,5 million de personnes. De ce fait, la population étrangère en France se compose pour 35 % de ressortissants de l'Union européenne à 25 (cf. Tableau 1), de 31 % de ressortissants d'un des trois pays du Maghreb et de 13 % de ressortissants asiatiques. Au total, la part des Européens baisse depuis 1975 (61 % en 1975 contre 40 % en 2006) au profit de celles des Africains (35 % contre 43 %) et des Asiatiques (3 % contre 13 %).

Comme en 1999, 1,2 million d'étrangers sont des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 25. Cette stabilité résulte d'un double mouvement : les Espagnols, les Italiens voient leur nombre baisser du fait des décès alors que les Portugais acquièrent plus massivement la nationalité française. Ainsi, plus de 70 000 Portugais sont devenus français pendant cette période, les deux tiers au moins ayant fait une démarche pour l'obtenir par anticipation avant leur majorité.

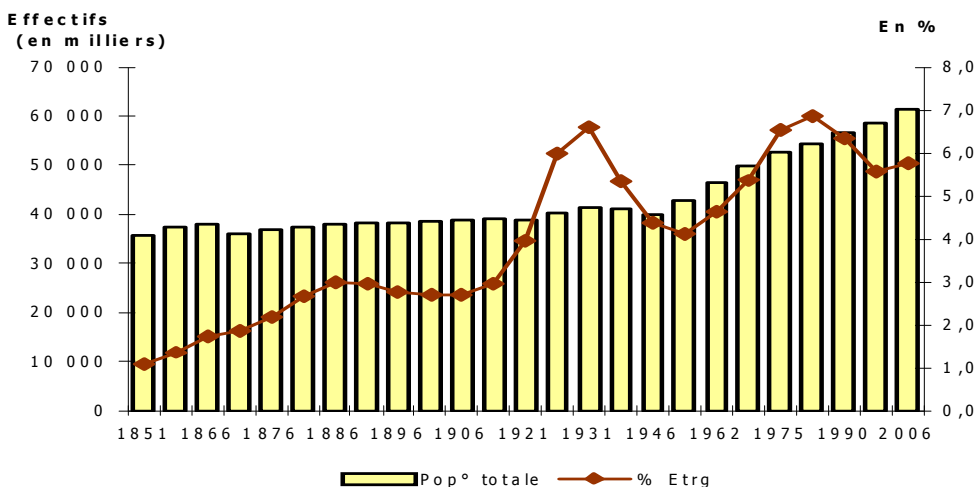
L'auteur :

Corinne Régnard

Adjointe au chef de
la division
« Enquêtes et
Études
statistiques »
au DSED

Contact :
**Corinne.regnard@
iminidco.gouv.fr**

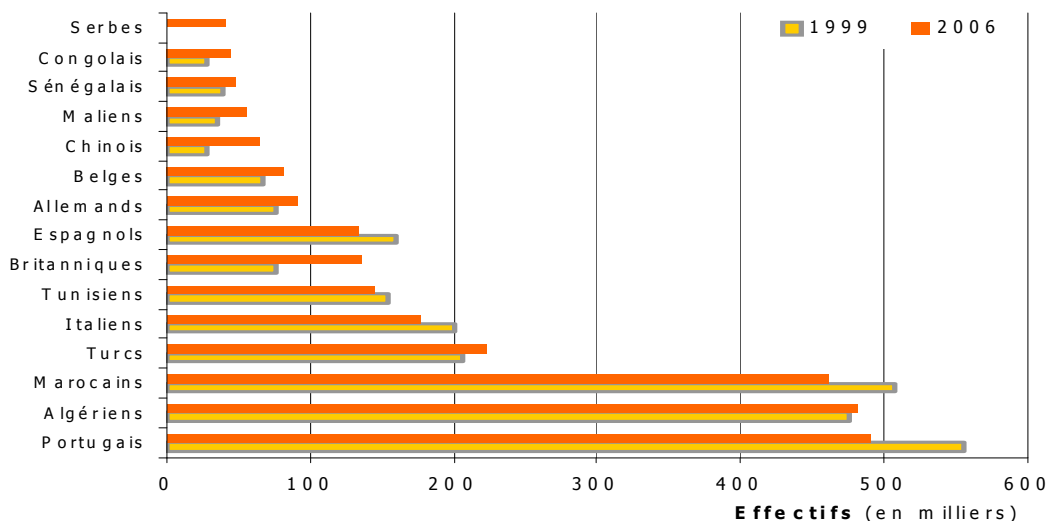
**Graphique 1 : Part (en %) des étrangers dans la population totale
Aux différents recensements de la population depuis 1851- France métropolitaine**



Source : INSEE

- Notes : 1. De 1851 à 1876, il s'agit de la population résidant en France au moment du recensement.
2. De 1881 à 1946, il s'agit de la population présente en France au moment du recensement.
3. Depuis, population résidant habituellement en France au moment du recensement

**Graphique 2 : Les étrangers selon leur nationalité en 1999 et mi-2005
France Métropolitaine**



Source : INSEE, recensement de la population 1999 et 2006.

Les étrangers sont un peu plus jeunes que les Français : ils ont 38,9 ans en moyenne contre 39,8 ans pour les Français, cette différence d'âge étant tout particulièrement prononcée pour les femmes (38 ans pour les étrangères contre 41,4 ans pour les françaises). C'est une population qui se renouvelle fortement et dont les plus âgés acquièrent souvent la nationalité française. En 2006, 4,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont étrangères (contre 5,8 % tous âges confondus). La pyramide des âges des étrangers (*cf.* Graphique 3) présente une particularité due à la possibilité qu'ont les mineurs nés en France de devenir français par anticipation. Jusqu'à 13 ans, la proportion d'étrangers est très voisine de celle observée pour l'ensemble de la population.

Tableau 1 : Les étrangers selon leur nationalité en 1999 et 2006 - France métropolitaine.

	1999 (en milliers)	2006 (en milliers)	Évolution (en %)	Part (en %) dans l'ensemble 2006
Nationalités d'Europe (y.c. la CEI)	1 347	1 428	6,0	40,3
UE à 25	1 219	1 236	1,4	34,9
<i>Espagnols</i>	160	134	-16,3	3,8
<i>Italiens</i>	201	177	-11,9	5,0
<i>Portugais</i>	555	491	-11,5	13,9
<i>Autres nationalités de l'UE à 25</i>	303	434	43,2	12,3
Autres nationalités d'Europe	128	192	50,0	5,4
Nationalités d'Afrique	1 418	1 521	7,3	42,9
Maghreb	1 135	1 087	-4,2	30,7
<i>Algériens</i>	475	481	1,3	13,6
<i>Marocains</i>	506	460	-9,1	13,0
<i>Tunisiens</i>	154	146	-5,2	4,1
Afrique subsaharienne	211	331	56,9	9,3
Autres nationalités d'Afrique	72	103	43,1	2,9
Nationalités d'Asie	411	472	14,8	13,3
Turcs	206	224	8,7	6,3
Sud-Est asiatique	63	44	-30,2	1,2
Autres nationalités d'Asie	142	205	44,4	5,8
Natio. d'Amérique et d'Océanie	84	120	42,9	3,4
Ensemble des étrangers	3 260	3 542	8,7	100,0

Sources : INSEE, recensements de la population 1999 et 2006.

Ensuite, de 14 à 17 ans, la part des étrangers est de 2,6 %, très inférieure à la proportion tous âges confondus (5,2 %).

En 2006, trois régions métropolitaines regroupent 60 % des étrangers (*cf.* Carte 1). Ainsi, quatre étrangers sur dix résident en Île-de-France, les régions Rhône Alpes et Provence Côte d'Azur suivent loin derrière (11 % et 9 %). Un habitant d'Île-de-France sur huit est étranger. La part des étrangers est également supérieure à la moyenne nationale en Corse et en Alsace (de l'ordre de 8 %). À l'opposé, les étrangers sont peu présents dans l'ouest de la France. En Bretagne, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire, ils forment moins de 2 % de la population.

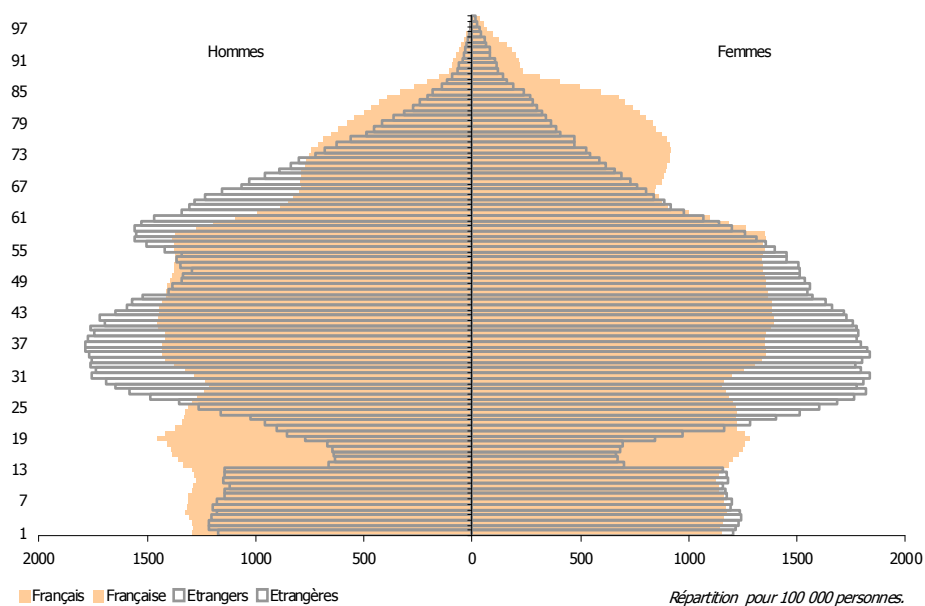
Encadré méthodologique

C'est le recensement de la population qui offre la mesure la plus fiable de la population étrangère résidant en France. Jusqu'en 1999, le recensement de la population résidant en France était réalisé de manière exhaustive, tous les six à neuf ans. Depuis 2004, il est organisé par enquêtes annuelles concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Deux protocoles d'enquêtes ont été mis au point selon la taille des communes :

- Les communes de moins de 10 000 habitants sont désormais recensées une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent la même représentativité statistique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.
- Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon des logements regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année. Au bout de cinq ans, 40 % environ des habitants de chaque commune sont recensés.

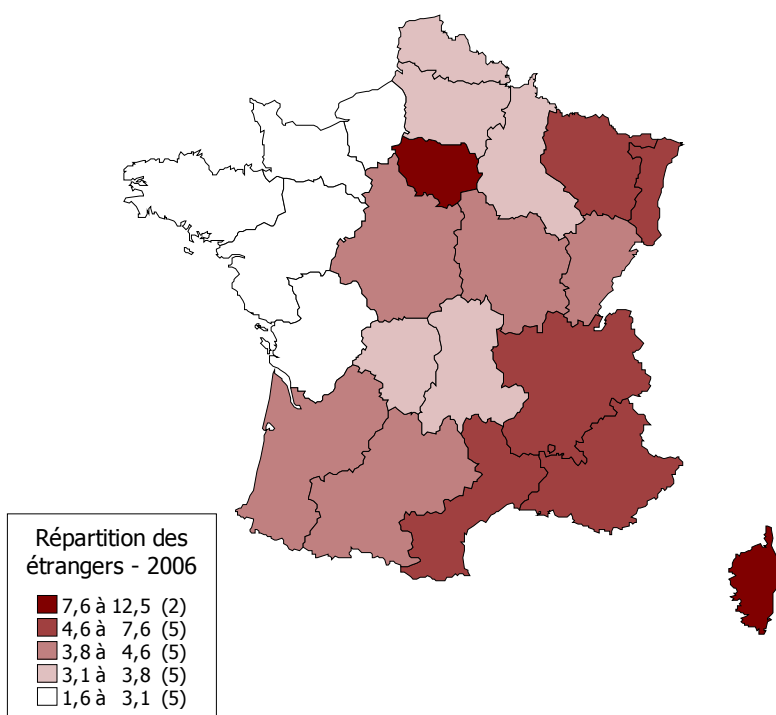
Ce n'est donc qu'à l'issue de la campagne de recensement de 2008 que l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus ont été pris en compte dans le nouveau recensement daté du 1^{er} janvier 2006.

Graphique 3 : Pyramide des âges de la population française et étrangère au 1er janvier 2006 France métropolitaine



Source : INSEE, recensement de la population 2006

Carte 1 : Part (en %) des étrangers en 2006 par région France métropolitaine



Source : INSEE, recensement de la population 2006.

Infos migrations

n° 10 - octobre 2009

La population étrangère résidant en France

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire

101, rue de Grenelle
75323 Paris cedex 07

Tel : (33) 1.70.38.24.62
Fax : (33) 1.70.38.27.88

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédacteur en chef : Nicole Cadenel

Maquette : Evelyne Coirier